

La charte de bonne conduite prudente

En tant qu'assuré moto, je prends connaissance de la charte de bonne conduite prudente, responsable et solidaire d'Allianz.

Cette charte m'invite à :

- Respecter scrupuleusement les règles de sécurité routière, les limitations de vitesse, les feux de signalisation et le respect mutuel entre les usagers de la route.
- Utiliser les actifs de prévention à ma disposition dans le but d'améliorer ma sécurité sur la route tels que les systèmes d'assistance à la conduite, les équipements de sécurité obligatoires (casques, gants) ou fortement recommandés (gilets airbag) par mon assureur.
- Entretenir ma moto avec soin et à adopter une conduite écologiquement responsable en réduisant mon empreinte carbone, en limitant les émissions polluantes de ma moto et en favorisant l'utilisation de carburants propres lorsque cela est rendu possible.
- M'informer des conditions de circulation comme la densité du trafic et/ou des conditions météorologiques.
- Promouvoir une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers de la route et ainsi contribuer à créer une culture de la sécurité routière au sein de la communauté motocycliste.

